

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la
pétition du 26 mars 2019: «Ma rade».**

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 26 mars 2019. Elle a été traitée, sous les présidences de M^{me} Sophie Courvoisier et de M. Thomas Zogg, les 6 mai et 17 juin 2019. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger et M^{me} Alexandra Rosay, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 6 mai 2019

Audition de M. Gratry, pétitionnaire

M. Gratry tient tout d'abord à préciser que sa pétition ne provient d'aucun parti ou cercle politique en particulier, mais qu'il s'agit d'une pétition citoyenne lancée avec le concours d'une de ses amies paysagistes, pétition qui a pour but principal de conserver le momentum qui avait accompagné le concours d'idées organisé par la Ville de Genève pour le réaménagement de la rade. Il note que ce concours avait été assez bien mené, et avait permis de voir des propositions intéressantes du monde entier émerger. Relevant que le jury mixte professionnel et légitime selon la SIA 112 avait alors identifié quelques-unes de ces bonnes idées, lui-même et son amie n'avaient pas compris pourquoi, un an après, rien n'avait encore été concrètement fait. Il indique que c'est seulement dans la foulée du lancement de cette pétition, qui a recueilli 3003 signatures, que la Ville avait ouvert un crédit d'étude pour lancer la seconde phase du concours. Rappelant que le jury du concours avait donné le premier prix à un bureau genevois, il observe que le projet de cet architecte revalorisait la culture helvétique de l'accès à l'eau et du traitement des espaces publics, et ce via des propositions simples et peu coûteuses. Il déclare ensuite que son audition à la commission des pétitions du Grand Conseil au sujet de la même pétition avait donné lieu à un malentendu qu'il indique vouloir dissiper tout de suite, et rappelle que des députés lui avaient fait observer que son projet n'était pas réalisable, car certains aménagements se situaient dans les eaux vives du lac. Il tient à ce titre à préciser d'emblée qu'il ne propose aucun projet en particulier comme ont pu le penser les députés, mais que la pétition en question enjoint seulement aux autorités de ne pas perdre le

momentum créé autour du concours d'idées précité, et de prendre en main la chose rapidement, via des aménagements même très simples. Il dit bien comprendre les différences de tempo entre le public et le privé, mais propose par cette pétition de faire bouger les choses le plus vite possible. Il précise que celle-ci émane aussi de ses voyages fréquents en Suisse, et de l'écart qu'il peut constater à ces occasions entre la mise en valeur et les possibilités d'accès à l'eau et d'espaces publics autour de l'eau dans les villes alémaniques comme Zurich ou Berne, et le peu de cas qu'on en fait à Genève, qui dispose pourtant d'un des très beaux lacs du pays. Il note par exemple que si les villes précitées se sont adaptées aux changements d'habitudes au fil du temps, Genève l'a très peu fait dans son rapport à l'eau, faisant observer à ce titre l'aménagement extrêmement désuet du quai Wilson qui reflète encore le temps des balades en ombrelles. Il relève que le bureau Dupraz qui a gagné le concours d'idées permet de remédier à cette situation par la création d'espaces très simples qui permettraient d'utiliser ce quai comme lieu de baignade, mais permettraient également davantage de vélos avec un axe de mobilité douce, de flâneries et de rencontres. Evoquant le fait que certains à l'Etat leur avaient signalé que s'ils souhaitaient mener un projet à bien ils devraient s'insérer dans un processus de sélection, il tient à rappeler que lui-même et l'autre pétitionnaire principale ne proposent rien en particulier, mais proposent seulement d'avancer.

Questions et remarques des commissaires

Un commissaire remercie tout d'abord l'auditionné pour sa présentation. Reprenant ensuite les propos de M. Gratry qui évoquait un axe de mobilité douce, et constatant que cet axe existe déjà sur le quai Wilson, avec même une piste à double sens, il demande ce qu'il y aurait à faire de plus en la matière.

M. Gratry tient tout d'abord à préciser qu'il ne conçoit pas le partage de l'espace urbain en termes d'oppositions frontales entre les différents moyens de transports, rappelant qu'il est lui-même souvent motorisé. Il estime qu'il convient au contraire que tous les moyens de transports soient pris en compte. Il précise ensuite que ce qu'il entendait par «axe», c'était une non-discontinuité dans celui-ci, déclarant qu'il lui paraît problématique que la piste cyclable du quai Gustave-Ador disparaisse purement et simplement à un certain point de son parcours alors qu'elle devrait logiquement poursuivre sa lancée sur toute sa longueur, indiquant que ce souhait pourrait être mis en œuvre par des aménagements simples.

Ledit commissaire demande à l'auditionné quelles seraient ses idées concernant les bateaux qui voisineront avec la future plage des Eaux-Vives, précisant qu'on ne peut pas purement et simplement s'en débarrasser.

M. Gratry indique que la pétition appelle les politiques à trouver des solutions pour gérer ce genre de problèmes. Il précise ensuite que cette pétition ne demande

pas qu'une plage soit établie sur tout le pourtour de la rade, mais seulement que l'accès à l'eau y soit retrouvé, via par exemple des bains flottants, que Zurich a eu l'intelligence de conserver, alors que Genève s'en est débarrassée. Il répète que cet objectif d'accès à l'eau peut être assuré par des choses qui restent relativement simples à faire.

Le commissaire entend bien ce qui vient d'être dit, mais rappelle au pétitionnaire que la compétence de la Ville en la matière est très limitée, notamment par l'existence de certaines lois fédérales ou par l'opposition des magistrats municipaux à une modification du paysage de la rade. Rappelant de plus que les eaux sont du ressort du Canton et non de la Ville, il demande dès lors comment il pense possible l'installation des bains flottants dont il a fait mention avant.

La présidente précise au commissaire que la pétition ne formule aucune demande concrète en la matière, mais seulement des vœux génériques.

M. Gratry confirme ce fait, même s'il reconnaît que lui-même et ses amis pensaient à l'insertion de structures flottantes. Et souligne que le propos de sa pétition n'est pas d'apporter un projet mais de demander aux autorités de bouger.

Le même commissaire entend ce qui vient d'être dit et indique soutenir le sens de la démarche entreprise, mais précise que politiquement celle-ci est bloquée, en premier lieu par l'opposition du Conseil administratif.

Une commissaire demande au pétitionnaire ce qu'il entend au juste par «libérer l'espace autour de la rade», et souhaite savoir si cette expression s'adresse spécifiquement aux pêcheurs ou au trafic.

M. Gratry répond que cela est à entendre dans un sens général, mais précise que cela touche notamment les petits artisans et les chantiers établis autour du Jet d'eau qu'on pourrait tout à fait déplacer ailleurs, ce que prévoit justement le cabinet Dupraz. Il note à ce titre qu'il est dommage pour les habitants et les touristes de devoir se promener dans cet environnement glauque, alors qu'ils font face à un paysage magnifique.

Elle relève que selon de nombreuses personnes la présence d'un port et d'un débarcadère sur la rive droite rendent le quartier vivant.

M. Gratry abonde dans ce sens, mais relève qu'en particulier sur la rive gauche, il est dommage que l'espace soit monopolisé par quelques utilisateurs privilégiés: la pétition veut une réappropriation citoyenne.

Elle demande ensuite ce que recouvre le terme de «réappropriation» évoqué dans la pétition.

M. Gratry répond que cela signifie que tout un chacun puisse utiliser l'espace en question, et non un pêcheur par-ci, ou un soudeur par-là. Il déclare que tout le monde doit avoir sa place autour de la rade, y compris d'ailleurs les pêcheurs.

Une commissaire, rappelant que l'un des points abordés par la pétition est celui de l'accès à l'eau pour la population, demande si la nouvelle plage des Eaux-Vives permet de répondre à ce souhait.

M. Gratry répond qu'il s'agit là d'un bon signe, mais déclare qu'il conviendrait également de faire quelque chose sur la Rive droite où se dresse pour l'heure un mur qui ne fait plus aucun sens aujourd'hui, et rappelle que la Ville de Genève va de la plage des Eaux-Vives à la Perle du lac. Il relève que des idées de bassins immergés, à l'exemple de ce qui se fait à Berlin, ou le déplacement des grands bateaux en amont de la rade pourraient être des idées parmi d'autres.

M. Gratry rappelle que le projet de Dupraz est très simple mais très beau, et permettrait, au moins pour partie, de répondre aux préoccupations abordées dans la pétition.

La présidente dit se souvenir que M. Barazzone était venu présenter le projet à un caucus de son groupe, et que son idée principale était de déplacer les pêcheurs actuellement installés aux Eaux-Vives et de modifier l'aménagement des rives du côté des Pâquis.

Une commissaire évoque pour sa part la présentation du projet en commission de l'aménagement, et le processus de consultation de la Ville et du Canton auprès des différents types d'usagers qui avait suivi. Elle note que des ateliers réunissant différentes associations et groupes d'intérêts s'étaient déroulés à cette occasion. Elle ajoute qu'une deuxième séance réunissant tous les participants du processus de consultation devrait servir de base à une proposition du Conseil administratif.

Une commissaire remercie tout d'abord le pétitionnaire d'être venu réactiver ce dossier. Elle demande ensuite ce qu'il en sera de l'arborisation de la future plage des Eaux-Vives, précisant qu'elle a, à ce titre, quelque inquiétude quant à son insuffisance.

M. Gratry déclare que selon ce qu'il a pu voir du projet, l'arborisation de la plage a été prévue pour qu'à terme il y ait suffisamment de zones ombragées sur la plage.

Elle souhaite en savoir davantage sur ces installations flottantes.

M. Gratry, évoquant tout d'abord la charmante croix suisse qui avait été installée sur l'île et avait ensuite malencontreusement été enlevée, déclare que ces structures flottantes constituent un élément parmi d'autres. Il observe que d'autres idées simples et peu coûteuses, telles que des plages de galets fins, peuvent constituer autant de concrétisations des demandes formulées dans la pétition.

La présidente relève que les travaux riverains effectués par la commune de Cologny après la Nautique, constitués de quelques blocs de bois et d'échelles, sont à ce titre exemplaires.

M. Gratry abonde dans ce sens, relevant qu’il serait opportun de s’inspirer de petites idées ponctuelles de ce genre. Il déclare enfin que tout le monde devrait pouvoir bénéficier d’une rade de cette qualité, dont les eaux sont assez clémentes pour pouvoir en profiter tout l’été.

Un commissaire demande au pétitionnaire quelle suite le Grand Conseil a donné à la présentation de sa pétition.

M. Gratry répond qu’aucune réponse spécifique n’a été donnée dans ce cadre-là, mais précise que cette audition fut néanmoins intéressante.

Un autre commissaire souhaite savoir si le pétitionnaire a eu à faire face à des réactions négatives à sa pétition.

M. Gratry répond que la seule réaction négative s’est manifestée dans l’anxiété des propriétaires de chiens et des associations de protection des oiseaux. Il observe que ces réactions n’avaient pas lieu d’être étant donné que la pétition ne propose aucun projet particulier, mais propose seulement de faire bouger les choses. Il note de plus une critique d’un membre du Grand Conseil, qui prétendait que la pétition avait pour but de créer une rade de luxe, et précise que le but de la pétition est précisément inverse, en ce qu’il se propose de promouvoir une rade simple et accessible à toutes et tous. Il dit ensuite son regret à voir certains refuser par principe que l’on touche à quelques murs de la rade, rappelant que ceux-ci sont manufacturés, et ne constituent absolument pas son environnement naturel. Il conclut que les protecteurs des oiseaux n’ont pas de crainte à avoir étant donné qu’une rade naturalisée permettrait le développement de nouvelles roselières, donc de nouveaux habitats pour les oiseaux.

L’audition conjointe de MM. Barazzone et Pagani dans le cadre de la pétition P-399 est demandée par l’unanimité des membres présents de la commission.

Séance du 17 juin 2019

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l’aménagement (DCA) et de M. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint du département de l’environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

M. Lebedinsky fait un petit historique des différentes étapes et des différents projets.

Il évoque les décisions politiques prises dans le cadre de la mobilité douce, associée à l’idée de privilégier des lieux de baignade au centre-ville, mais aussi de libérer l’espace public et les quais. Il explique qu’en 2014 une étude a été mandatée par le Canton, afin d’analyser les possibilités d’accès à l’eau. Il développe que cette étude a permis de voir les zones les plus appropriées pour la baignade,

à savoir la Perle du lac, le quai Wilson, la jetée du Jet d'eau et le quai Gustave-Ador. Il explique que l'étude a également montré les différents lieux les plus appropriés pour différentes activités.

M. Lebedinsky indique que les décisions ont été prises par rapport à des choix politiques et qu'en septembre 2016 il y a eu un vote sur le changement de zone. C'est un point important, car cela a formalisé à ce moment-là le déplacement de plusieurs activités sur les quais.

M. Lebedinsky présente une carte, où il présente notamment, dans les zones rouges, tous les espaces qui vont être déplacés sur le nouveau port public des Eaux-Vives. Il montre ainsi tout l'espace libéré.

M. Lebedinsky indique également dans les espaces bleus le projet du Vengeron, indiquant qu'il ne s'agit que d'un projet, que rien n'est encore voté aujourd'hui. Mais les zones signalées en bleu indiquent tous les espaces qui seraient libérés si le projet passait.

M. Lebedinsky indique également sur la carte des zones en jaune, des pavillons autour de la rade, où il indique qu'ils ont une espérance de vie de dix ans. Mais cela indique des questions qui vont se poser sur l'offre de restauration autour de la rade.

M. Lebedinsky évoque le concours de la rade de 2016, qui était un concours en collaboration avec le Canton également. Cela a ouvert la réflexion sur la valorisation de la rade en fonction des nouveaux usages. Il explique que l'idée était donc de valoriser la rade, et que ce concours avait pour but d'être un concours d'idées. Il précise qu'il n'y avait pas d'obligation de réaliser le projet gagnant. L'idée était de trouver des idées pour aller vers quelque chose de concret par la suite.

M. Lebedinsky indique les deux projets qui ont été primés: tout d'abord le projet du cabinet de Pierre-Alain Dupraz «Au ras de l'eau», qui était un projet assez spécifique, et le second le projet, «Convergence», remporté par Maxime Lecuyer.

M. Lebedinsky explique que le concours d'idées «La rade» a été suivi par la création du comité de pilotage ayant pour but la valorisation de la rade, le COPIL.

M. Lebedinsky explique également que la direction du projet était de mettre en place des groupes de travail liés à la rade de manière générale, afin de créer une image directrice, un principe directeur vers lequel on voulait que la rade se dirige. Il précise que tout cela a été organisé entre mai 2018 et novembre 2018. Au travers de différents groupes thématiques, quatre au total, M. Lebedinsky explique qu'environ une centaine d'associations sont venues y participer, selon leurs différents intérêts.

M. Lebedinsky développe que le rapport qui a été issu de ces discussions par groupes thématiques est un rapport qui a été ensuite soumis aux différents représentants politiques du COPIL, et qu’une restitution a été faite aux associations. Cela leur a permis d’expliquer les choix faits, et également les prochaines étapes à suivre.

M. Lebedinsky poursuit en expliquant qu’il y a eu environ 170 idées proposées, et qu’un filtrage a dû être fait, et que sur cette base 13 grands principes ont pu être dégagés. Il explique que ce rapport définit les usages prédominants actuels (activités portuaires, port de plaisance, activités de loisirs – balade, promenade), les zones d’accès au lac. Par exemple, il souligne que le quai Wilson est un espace d’eau favorable à la baignade car l’eau se renouvelle régulièrement.

M. Lebedinsky montre aux commissaires une image de la rade, qui met en avant ces usages prédominants selon les zones: il dégage trois zones, pour trois grands usages prédominants. Il précise que ces conclusions sont en cours de finalisation, et nécessiteront d’être validées par les politiques. Il précise que la ligne directrice recherchée par la Ville en collaboration avec le Canton présente la nécessité d’aboutir à quelque chose de concret, et que l’idée est de la faire adopter par le Conseil administratif. Il développe que le projet est d’intégrer cette idée directrice dans la révision du plan directeur communal en 2020.

M. Lebedinsky explique qu’à présent la prochaine étape est l’idée de lancer un groupe de travail pour réfléchir sur la question d’un nouvel accès à l’eau pour la rive droite. Il conclut en disant que la poursuite de ce projet se situe au niveau institutionnel, et administratif également, en prenant en compte les demandes fortes des nouveaux accès à l’eau, et l’idée générale d’ouvrir la rade à la population le plus possible.

M^{me} Charollais complète en expliquant qu’elle a été auditionnée par le Grand Conseil en avril dernier, au sujet de cette même pétition, sachant que les pétitionnaires ont fait parvenir leur pétition à la fois à la Ville et au Canton. Elle souligne que tous ces projets doivent de toute évidence se faire conjointement entre la Ville et le Canton, car les compétences sont partagées entre Ville et Canton. Elle souligne que ce lien entre les deux est nécessaire, et qu’une collaboration efficace autant au niveau de l’autorité que de la technique est nécessaire pour que cela avance rapidement. Elle ajoute, à titre d’exemple, que le projet d’accompagnement de la plage des Eaux-Vives se fait de façon harmonieuse entre la Ville et le Canton.

Questions des commissaires

Une commissaire interroge les auditionnés sur le déplacement des activités portuaires, qui est prévu mais visiblement pas encore décidé. Elle leur demande

quand est prévu ce déplacement et qui décide, si cela relève de la Ville ou du Canton.

M. Lebedinsky répond que certains déplacements ont déjà été décidés, et il se réfère à la carte des zones, soulignant les zones rouges qui sont déjà des zones où le déplacement est décidé.

M^{me} Charollais complète en expliquant qu'il n'a jamais été question de libérer complètement la rade de toutes les activités portuaires. Cependant, elle précise que le nouveau port du Vengeron permettra de déplacer certaines activités là-bas. Elle souligne cependant que le projet du Vengeron est un projet cantonal. Donc à la question de savoir qui décide, elle note que la Ville n'a que très peu de marge de manœuvre, soulignant que l'autorité au niveau administratif est le Canton, mais que concrètement, une collaboration Ville-Canton est selon elle nécessaire.

Elle demande alors aux auditionnés si le Conseil municipal ne sera alors pas directement concerné, et s'il ne le sera qu'avec le projet du nouveau plan.

M^{me} Charollais répond que l'engagement des autorités, c'est de mettre ensuite en œuvre des éléments de discussion avec le Conseil municipal. Elle explique qu'il est fondamental de savoir vers quoi on se dirige, sinon les projets donnent l'impression de se mener en ordre dispersé.

Elle interroge ensuite les auditionnés sur l'accès à l'eau sur le quai Wilson, et demande s'il y a une discussion sur le mur qui longe le lac. Elle demande s'il y a un groupe de travail qui va statuer là-dessus, et si la question se pose de maintenir ce mur tout en le rendant accessible, ou de ne pas le maintenir du tout.

M^{me} Charollais répond en soulignant l'importance du respect des caractéristiques patrimoniales de cette rade, qui est la condition première de ce projet. Elle précise cependant que le projet n'a pas encore démarré, donc qu'elle n'est pas encore en mesure de dire s'il y aura une brèche ou non pour permettre un accès à l'eau. Elle poursuit en disant que tout cela sera à définir à partir de la mise en œuvre du projet à la rentrée. Elle souligne cependant qu'il y a toute une série de considérations à prendre en compte, mais que le projet n'est pas encore fait.

M^{me} Charollais répond que le rapport est public, mais qu'il n'est cependant pas disponible librement sur internet, car cela ne semblait pas pertinent. Elle précise qu'à leur sens, ce rapport n'a de sens et n'est parlant que pour ceux qui ont participé au projet ou aux groupes thématiques.

M^{me} Charollais ajoute que les commissaires peuvent le consulter.

Un commissaire interpelle les auditionnés sur un souci pour les pétitionnaires, qui est leur manque de perception du calendrier. Il soulève la question de l'accès à l'information pour les pétitionnaires sur les différentes étapes mises en

place. Il souligne l'importance d'informer. Il leur demande, que ce soit le DCA ou le DEUS, s'il a été prévu d'informer sur les différentes étapes et sur un éventuel calendrier.

M^{me} Charollais répond que l'information est prévue, qu'ils hésitent cependant à la transmettre maintenant ou à attendre la rentrée, sachant que l'actualité aujourd'hui c'est l'ouverture de la plage. Mais que dans tous les cas, une communication sera faite à la rentrée.

Le même commissaire soulève à nouveau l'importance pour la population de voir que «cela avance».

M^{me} Charollais indique en prendre bonne note. Elle souligne cependant qu'il est parfois difficile d'assurer des temporalités.

M. Lebedinsky complète en indiquant que la seconde étape est évidemment une communication à la population, mais qu'avant cela le focus était fait sur les associations.

M. Lebedinsky précise que le concours d'idée avait des règles assez strictes, et était accessible seulement pour des architectes. Il souligne donc un concours qui était assez cadré et qui n'était pas directement accessible à la population. Il précise que l'idée pour lancer le concours était: «donnez-nous des idées sur comment aménager la rade», qui pourraient leur donner des idées plus structurées par la suite. M. Lebedinsky soulève cependant que le projet gagnant était un projet très précis, qui de ce fait pouvait donner l'impression d'être déjà un projet en soi. Mais il rappelle la non-obligation de réaliser, qui était une condition de départ du concours.

Le président demande aux auditionnés s'il y a eu une concertation avec l'Etat, et si ce dernier les soutient et est prêt à faire le projet en collaboration avec la Ville.

M^{me} Charollais répond que tout se fait conjointement et main dans la main.

Discussions et vote

L'Union démocratique du centre propose de renvoyer l'objet au Conseil administratif.

Le Parti démocrate-chrétien annonce qu'ils vont également demander le renvoi au Conseil administratif.

Le Parti socialiste va également soutenir le renvoi au Conseil administratif.

Le Parti libéral-radical indique également son soutien pour le renvoi de l'objet au Conseil administratif.

Ensemble à gauche s’abstiendra de voter pour cette pétition. La commissaire souligne cependant qu’elle entend bien les préoccupations des usages concernant les activités existantes, mais que la pétition n’y répond pas à son sens. Elle indique qu’un aspect qui reste important est la nécessité que la rade reste un lieu d’activité différent, et non pas un lieu réservé aux loisirs.

Le Mouvement citoyens genevois propose également de renvoyer l’objet au Conseil administratif.

Le président propose de voter pour le renvoi de la pétition P-399 au Conseil administratif.

Le renvoi de la pétition P-399 au Conseil administratif est accepté par 9 oui (2 MCG, 1 UDC, 2 PLR, 1 Ve, 3 S) et 2 abstentions (EàG).

Annexe: pétition P-399

Mathias Gratry
Rue de L'Ecole de Médecine 7
1202 Genève
+41 76 514 76 76
gratry@gmail.com

Service du Conseil municipal
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

Genève, le 26 février 2019

Pétition « Ma Rade »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, à votre attention, la pétition « Ma Rade », signée par 3303 personnes.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à la présente et nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de nos sentiments distingués.



Mathias Gratry pour
Association Ma Rade

Copie : Conseil administratif, Direction générale de l'administration municipale, Palais Eynard, rue de la Croix-Rouge 4, 1211 Genève 3

Mathias Gratry
Rue de L'Ecole de Médecine 7
1202 Genève
+41 76 514 76 76
gratry@gmail.com

COPIE

Conseil administratif, Direction générale
de l'administration municipale
Palais Eynard, rue de la Croix-Rouge 4
1211 Genève 3

Genève, le 26 février 2019

Pétition « Ma Rade »

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers administratifs,

Veuillez trouver ci-joint une copie du courrier et de la pétition adressés au Conseil municipal de la Ville de Genève.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à la présente et nous vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments distingués.


Mathias Gratry pour
Association Ma Rade

Copie : Service du Conseil municipal, Rue Pierre-Fatio 17, 1204 Genève

MA RADE

PÉTITION CITOYENNE



La Rade, cette partie du bord du lac qui va du Quai Wilson à Baby-Plage, en passant par le pont du Mont-Blanc et le Jet d'eau, ne permet pas assez aux citoyens, aux visiteurs, ainsi qu'aux promeneurs, de profiter de ce qu'elle pourrait leur offrir : un accès à l'eau et à la baignade, un lieu de loisir, un espace de rencontre, ainsi qu'un véritable axe de mobilité de douce.

Le concours d'idée « la rade », organisé par la Ville de Genève, a abouti en mai 2017 sur de nombreux projets concrets qui valorisent le potentiel de la Rade : une Rade pour tous ses usagers, au fil des saisons, toute l'année.

Nous demandons aux autorités de prendre les mesures pour réaménager la Rade :

Cette pétition sera adressée aux autorités genevoises suivantes :

- Offrir un accès à l'eau et un droit à la baignade en ville, pour toutes et tous
 - Libérer l'espace autour de la Rade pour favoriser la promenade et la rencontre
 - Créer des aménagements simples, beaux et réalistes
 - Permettre une réappropriation citoyenne de la Rade et offrir un accès au panorama
 - Retrouver à Genève la tradition des bains publics et de l'accès à l'eau
- Conseil d'Etat (exécutif cantonal) et Grand Conseil (législatif cantonal)
 - Conseil administratif de la Ville de Genève (exécutif municipal) et conseil municipal de la Ville de Genève (législatif municipal)

Toutes et tous peuvent signer cette pétition, de nationalité suisse ou non.

Cette pétition émane du collectif citoyen MA RADE : facebook.com/ma-rade
instagram : marade

Nom (majuscule)	Prénom (usuel)	Date de naissance	Domicile (rue, numéro postal et localité)	Signature